

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-726

sur le patrimoine et la logistique : finances – désaffectation des AP et AE anciennes

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter les sommes suivantes :

- 94 278.54 € sur l'AP @ZPATRIX, de type APMO, chapitre 903 « culture, sports et loisirs » de l'exercice 2007,

- 1 073 507.36 € sur l'AP @ZPATRIX, de type APMO, chapitre 903 « culture, sports et loisirs » de l'exercice 2008,

- 621 276.87 € sur l'AP @ZPAMOGÉ, de type APMO, chapitre 900 « services généraux », de l'exercice 2009,

- 15 722.25 € sur l'AP @ZPESITC, de type APMO, chapitre 902 « enseignement » de l'exercice 2009,

- 1 079 152.28 € sur l'AP @ZPATRIX, de type APMO, chapitre 903 « culture, sports et loisirs » de l'exercice 2009,

- 18 000 € sur l'AP @ZPLITTOR, de type APMO, chapitre 907 « environnement » de l'exercice 2009,

- 8 742.76 € sur l'AP @ZPFORET, de type APMO, chapitre 909 « action économique » de l'exercice 2009,

- 512 971.92 € sur l'AE @ZP930 de type AEMO, chapitre 930 « services généraux, de l'exercice 2009,

- 21 030.58 € sur l'AE @ZP932, de type AEMO, chapitre 932 « enseignement » de l'exercice 2009,

- 78 107.58 € sur l'AE @ZP933, de type AEMO, chapitre 933 « culture, sports et loisirs » de l'exercice 2009,

- 26 559.95 € sur l'AE @ZP937 de type AEMO, chapitre 937 « environnement », de l'exercice 2009,

- 5 393.00 € sur l'AE @ZP939, de type AEMO, chapitre 939 « action économique », de l'exercice 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-727

sur le patrimoine et la logistique : acquisition des terrains situés rue Vaubenard

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions (Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS),

- d'acquérir auprès du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, la parcelle LY n° 139, d'une superficie de 13 416 m² de sol, sise rue Vaubenard et jouxtant le Parc Michel d'Ornano, pour un coût global de 3 310 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-728

**sur le patrimoine et la logistique : acquisition des anciens locaux de la Direction
Régionale de la Jeunesse et des Sports**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne
GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR,
Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre
GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone
BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie
GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie
COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD,
Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'acquérir l'immeuble sis avenue du 6 Juin à Caen, regroupant actuellement les locaux de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, dont la fin du bail est fixée au 31 mai 2011, d'une superficie de 1079 m² utiles dont 840 m² de bureaux et salles de réunion, pouvant accueillir 65 postes de travail, le prix de l'estimation des domaines étant fixé à 1 750 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-729

sur les affaires juridiques : assurance Association Peindre en Normandie

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 3 651,40 € à l'Association Peindre en Normandie, pour la prise en charge de l'assurance des œuvres dont elle est propriétaire et qui sont exposées à l'Abbaye-aux-Dames ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-730

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, la subvention suivante :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
La Croix d'Or du Calvados Alcool Assistance	50 ^{ème} anniversaire de l'association le 10 octobre 2010 à Vire	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-731

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Office de Tourisme Saint Hilaire du Harcouët (50)	28 ^{ème} édition du spectacle de la crèche vivante 2010	1 700 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-732

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 1 700 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des élèves de l'ENSICAEN	Remise des diplômes et Gala de l'ENSICAEN le 5 novembre 2010 au CID de Deauville	1 000 €
Secours Populaire Français de l'Orne	Assemblée générale le samedi 6 novembre 2010 à Flers	700 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-733

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 9 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
2+1 Productions	Prix du jury au groupe TBK à l'occasion de la Foire Internationale de Caen 2010	1 500 €
Association 10fusion	Organisation de concerts les Rockeurs ont du cœur 2010 à Equeurdreville-Hainneville (50)	1 500 €
Association du Festival International du Cirque de Bayeux	4 ^{ème} édition du Festival International du Cirque de Bayeux du 17 au 20 mars 2011	6 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-734

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Club Nautique de Coutances	10 ^{ème} anniversaire du meeting de natation les 27 et 28 novembre 2010 à Coutances	1 200 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-735

sur la promotion de la Région : conception et réalisation du magazine Reflets - Aprim

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Conception et réalisation du magazine « Reflets » » de 640 000 € votée en 2006, sur le chapitre 930 au titre de la promotion de la Région, la somme de 361 509,93 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-736

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 360 000 € votée en 2009, sur le chapitre 933, au titre de la promotion de la Région, la somme de 78 120 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-737

sur l'exercice de mandats spéciaux pour les Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions (Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-738

sur le personnel de la Région : politique en faveur des personnels handicapés - suivi de proximité des apprentis

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à signer la convention annuelle de mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé, avec l'Association ALFAH Basse-Normandie concernant le stagiaire M. Théau MARCELINO, jointe en annexe,

- à effectuer toute démarche,

- à proroger ultérieurement cette convention annuelle ou l'étendre à d'autres cas d'apprentis accueillis, dans la mesure où le financement sur fonds dédiés du FIPHFP intervient en contrepartie, au vu du bilan qui pourra en être fait et selon l'apport réel de la prestation d'accompagnement,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-738

sur le personnel de la Région : politique en faveur des personnels handicapés - suivi de proximité des apprentis

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à signer la convention annuelle de mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé, avec l'Association ALFAH Basse-Normandie concernant le stagiaire M. Théau MARCELINO, jointe en annexe,

- à effectuer toute démarche,

- à proroger ultérieurement cette convention annuelle ou l'étendre à d'autres cas d'apprentis accueillis, dans la mesure où le financement sur fonds dédiés du FIPHFP intervient en contrepartie, au vu du bilan qui pourra en être fait et selon l'apport réel de la prestation d'accompagnement,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-738

sur le personnel de la Région : politique en faveur des personnels handicapés - suivi de proximité des apprentis

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Philippe BONNEAU.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à signer la convention annuelle de mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé, avec l'Association ALFAH Basse-Normandie concernant le stagiaire M. Théau MARCELINO, jointe en annexe,

- à effectuer toute démarche,

- à proroger ultérieurement cette convention annuelle ou l'étendre à d'autres cas d'apprentis accueillis, dans la mesure où le financement sur fonds dédiés du FIPHFP intervient en contrepartie, au vu du bilan qui pourra en être fait et selon l'apport réel de la prestation d'accompagnement,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-739

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 16 750 € ventilé comme suit :

- 8 000 € au titre du dossier 10JPBP « Partenariat »,
- 1 600 € au titre du dossier 10JPAIO « Accueil Orientation Information »,
- 7 150 € au titre du dossier 10JPVAE « Validation des Acquis de l'Expérience », sous-dossier « VAE accompagnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du programme Partenariat*

- 3 500 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS),
- 4 500 € au Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI),

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 3 714 € au Lycée agricole de Coutances,
- 1 600 € à la Chambre Syndicale de la Boulangerie du Calvados,

** au titre de la VAE :*

- 7 150 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe jointe ;

- de proroger la durée de la convention n° CR-PRDFP 2010 014 signée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Basse-Normandie, jusqu'au 30 juin 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-740

sur l'apprentissage : fonctionnement des CFA

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée pour 2010, un montant total de 154 875,11 € sur le dossier 10JBCOM « Contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage » ventilé comme suit :

- 17 053 € sur le sous-dossier 10JBCOM2 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 2 »,
- 464,83 € sur le sous-dossier 10JBCOM3 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 3 »,
- 97 641,90 € sur le sous-dossier 10JBCOM5 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 5 »,
- 12 157,38 € sur le sous-dossier 10JBCOM6 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 6 »,
- 27 558 € sur le sous-dossier 10JBCOM7 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 7 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du COM axe 2

- 17 053 € pour le budget participatif des CFA, conformément à l'annexe 1,

* au titre du COM axe 3

- 464,83 € pour le Fonds Social Apprenti, conformément à l'annexe 2,

* au titre du COM axe 5

- 25 740 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie, organisme gestionnaire du BTP CFA de la Manche, pour le financement Certificat de « Navigation sur Internet » (CNI),

- à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE :

- . 19 960,60 € pour le BTP CFA du Calvados,
- . 13 004,40 € pour le BTP CFA de la Manche,
- . 38 936,90 € pour le BTP CFA de l'Orne,

* au titre du COM axe 6

- 12 157,38 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre du programme de mobilité européenne Léonardo « Movil'app »,

* au titre du COM axe 7

- 1 050 € au Centre de formation « La Maison des Mots », pour le financement des bilans cognitifs,

- pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés :
 - . 3 708 € à EPLEFPA « Le Robillard »,
 - . 22 800 € à l'Association de Gestion du 3 IFA ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-741

sur l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissement dans les CFA » de 4 841 500 € votée pour 2010, un montant total de 112 560 € sur le dossier 10JINVT ventilé comme suit :

- 16 924 € au titre du sous-dossier 10JINVDIV « Investissement dans les centres de formation des autres secteurs »,

- 52 413 € au titre du sous-dossier 10JINVBATI « Investissement dans les centres de formation du bâtiment »,

- 43 223 € au titre du sous-dossier 10JINVIND « Investissement dans les centres de formation de l'industrie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 16 924 € à la Chambre de métiers de la Manche, pour l'IFORM,

- à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE :

- . 20 042 € pour le BTP CFA CALVADOS,

- . 15 923 € pour le BTP CFA MANCHE,

- . 16 448 € pour le BTP CFA ORNE,

- 43 223 € à l'Association de gestion du CFAI Calvados - Manche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-742

**sur la formation tout au long de la vie : actions territorialisées en faveur des
demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 053 500 € votée pour 2010, un montant total de 174 633 € réparti comme suit :

- 129 633 € au titre du dossier 10JFELANS « ElanS 2010 »,
- 45 000 € au titre du dossier 10JAFPAAUT « AFPA autres services » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 129 633 € à divers organismes, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELANS), conformément à l'annexe 1,

- 45 000 € à la DRAFPA, au titre des services associés aux formations professionnelles financées par la Région ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 relatif au protocole d'accord du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-743

sur la formation tout au long de la vie : financements individuels de formation

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 800 000 €, votée pour 2010 :

- un dossier d'un montant global de 18 497,20 €, pour le programme « financement individuel »,

- un dossier d'un montant de 770 000 €, pour le programme « congé individuel de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 18 497,20 € à divers organismes, au titre des financements individuels, conformément à l'annexe 1,

- 770 000 € au FONGECIF Basse-Normandie, au titre du programme « congé individuel de formation » ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-744

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée en 2010 un montant de 67 008 € au titre du dossier 10JMPFSE « Microprojets associatifs », pour le programme « Microprojets associatifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Microprojets associatifs », les subventions suivantes :

- 20 000 €, représentant 80 % du coût du projet établi à 25 000 €, au Mouvement Français pour le Planning Familial – Association départementale du Calvados, pour le projet de prévention et lutte contre les discriminations liées au sexe comme levier pour l'insertion sociale et professionnelle,

- 18 400 €, représentant 80 % du coût du projet établi à 23 000 €, à l'Association Normande de Cadres en Recherche d'Emploi (ANCRE), pour la création d'actions d'accompagnement personnalisé de personnes en grande difficulté pour le retour à l'emploi,

- 10 208 €, représentant 44,38 % du coût du projet établi à 23 000 €, à l'Association du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Jean-le-Blanc, pour la création d'une cantine locale associative approvisionnée par les producteurs locaux visant à élargir le service pour animer et créer du lien social,

- 18 400 €, représentant 80 % du coût du projet établi à 23 000 €, à l'Association Jouons ensemble pour le développement d'une activité de prestations d'animation-découverte autour du jeu de société ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de l'opération pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente, du fait des délais dus à la demande de complément d'information,

- de modifier le plan de financement de la subvention globale du FSE, conformément à l'annexe 1 ;

- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale à hauteur de 67 008 € sur le dispositif « Microprojets », conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-745

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 €, votée en 2010, un montant de 6 597,50 € au titre du dossier « 10JFOREM – une formation un emploi », pour les financements des opérations individuelles et collectives ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », une subvention de 6 597,50 €, pour une action individuelle, conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-746

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : gestion de la rémunération
des stagiaires**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue – Rémunération des stagiaires » de 15 800 000 € votée en 2010, un montant de 2 100 000 € au titre du dossier 10JAREM « Rémunération des stagiaires »,

- sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue – Formation des demandeurs d'emplois » de 80 153 500 € votée en 2010, un montant de 300 000 € au titre du dossier 10JINGCFNQ « Ingénierie qualifiant et non qualifiant » ;

- d'attribuer à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), une subvention de 2 400 000 €, au titre de l'avenant à la convention 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-747

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un montant total de 10 041 € au titre du dossier 10JCTPCRP « Salariés en CRP CTP » ventilé comme suit :

- 240 € au GRETA du Calvados,
- 2 470 € à l'ACSEA,
- 1 507 € à la Maison Familiale de la Bagotière,
- 5 166 € à l'Association Musique Expérience,
- 658 € à l'AIFCC Insertion ;

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 172 300 € votée en 2010, les montants suivants :

- 12 235 € pour le programme « Aide au reclassement », au titre du sous-dossier 10JCTPCRP,
- 15 936 € pour le programme « Chefs d'entreprise », au titre du sous-dossier 10JFCE ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement », les subventions suivantes :

- au titre du programme « Aide au reclassement », pour le dispositif des salariés licenciés, conformément à l'annexe jointe :

- . 2 218 € à l'Université de Caen,
- . 2 195 € à Supinfo Caen,
- . 1 014 € à l'AFPA Coutances,
- . 906 € à FIM Agneaux,
- . 3 465 € au Greta Sud Normandie,
- . 1 981 € à l'AFPA Caen,
- . 456 € à l'IREO Maltot ;

- au titre du programme « Formation des Chefs d'entreprise » :

- . 15 936 € au Centre Régional de la Propriété Forestière ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-748

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés, adultes relais et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions (Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS) sur le dossier 10JAETP « Formation des emplois tremplins »,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant total de 11 974,94 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes, réparti comme suit :

- 5 120 € au titre du dossier 10JAETP « Formation des emplois tremplins »,

- 6 854,94 € au titre du dossier 10JAFCA « Formation des Contrats Aidés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 11 974,94 €, réparti comme suit :

- 5 120 € pour la formation des emplois-tremplins, conformément à l'annexe 1,

- 6 854,94 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-749

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 4 740 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 943,50 € au titre du dossier 10JAGRI « Programme Installation en agriculture » ;

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, un montant de 28 128 € au titre du dossier 10JCFO « Programme Qualifiant-Chèque-formation » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 14 064 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-750

sur les aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, , Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Yanic SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 14 626 726 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 1 000 000 € au titre du dossier 10CTRANSMI « Soutien à la transmission d'entreprises »,

- . 1 681 667 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 120 748 € votée en 2010, un montant de 280 279 € au titre du dossier 10CEXPORF « Soutien à l'export » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

Au titre de l'ARE

- 405 000 € en avance remboursable, pour 1 bénéficiaire, conformément aux annexes 1 et 1 bis,

Au titre de l'aide aux programmes d'entreprises de production audiovisuelles et cinématographiques

- 26 667 € en avance remboursable, pour 1 bénéficiaire, conformément aux annexes 3 et 3 bis,

Au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise

- 150 000 € en subvention, à la SAS BERNARD PHILIPS à Villers-Bocage (Calvados),

- 350 000 € en prêt à taux nul à la SAS SOCIETE DES ESSENCES FINES HONFLEUR à Honfleur (Calvados),

Au titre du soutien à la mise en œuvre de Partenariats Publics Privés de Proximité (PPPP)

- 750 000 € en avance remboursable à la société GB4P,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 200 000 € en subvention, pour 2 bénéficiaires, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 5,

- 80 279 € en subvention, pour 3 bénéficiaires, au titre du FRAEX collectif, conformément à l'annexe 6 ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 4, 4 bis et 4 ter ;

- d'accorder :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt des entreprises figurant en annexe 7,

- un prêt participatif de développement à l'international accordé à une entreprise figurant en annexe 8,

- un différé de remboursement des annuités d'Avances Régionales à l'Entreprise (ARE) aux 2 entreprises figurant en annexe 2 ;

- de modifier la délibération n° 08-982 du 19 décembre 2008 afin de prendre en compte les modifications suivantes relatives à la société DELPLAST et aux subventions dont elle a bénéficié, soit 150 000 € au titre de la procédure de soutien aux grands projets et 100 000 € au titre de la procédure d'aide régionale à la réindustrialisation :

- à la suite de la transformation de SARL en SAS, le bénéfice des deux subventions est transféré à la SAS DELPLAST,

- proroger de 18 mois, soit jusqu'au 2 juillet 2012, les dates de fin de programme,

- modifier les conditions de versement du 2^{ème} acompte de la subvention, sur production du bilan d'exécution, certifié par un expert comptable, faisant apparaître la réalisation d'au moins 60 % des investissements prévus (au lieu de 66 %),

Ces modifications feront l'objet de deux avenants aux conventions initiales, de soutien aux grands projets et au programme régionale d'aide à la réindustrialisation ;

- d'autoriser le Président :

- à déposer un dossier de demande de subvention FEDER concernant une prise de participation de 1 000 000 € dans le Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) Major Capital,

- à souscrire 10 000 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit pour un montant de 1 000 000 € au FCPR Major Capital. Des appels de fonds seront versés en cours d'exécution de l'opération, dans la limite du montant maximal de la prise de participation de la Région Basse-Normandie, dans ce fonds,

- à signer :

- . tout document relatif à la mise en œuvre de la prise de participation,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-751

**sur les aides aux entreprises : modifications – TECHMA à Flers – SAS TECHNI'BAIE
à Colombelles**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, , Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Yanic SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise, 500 000 € en prêt à taux nul, à la SAS TECHNI'BAIE à Colombelles (Calvados) ;

- de modifier la délibération n° 10-716 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010 afin de prendre en compte le changement de bénéficiaire :

- le bénéfice de l'Avance Régionale à l'Entreprise de 288 000 € initialement attribuée à la SAS TECHMA à Flers (Calvados), est transféré au profit de la SARL THIN à Flers (Calvados), holding créée spécialement pour la reprise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-752

**sur les aides aux entreprises : modifications du projet de la société LACTALIS
NESTLE ULTRA FRAIS à Saint-Martin-des-Entrées (Calvados)**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, , Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Yanic SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (Mme LOWY),

- de maintenir la subvention d'un montant de 250 000 € au bénéfice de la SAS LACTALIS NESTLE ULTRA FRAIS (LNUF) Etablissements Investissements à Laval, au titre des Grands Projets, votée lors la délibération n°10-29 de la Commission Permanente du 5 février 2010. La subvention sera conditionnée au maintien des emplois sur le site de Saint-Martin-des-Entrées pendant 5 ans et le projet devra s'inscrire dans les normes environnementales en vigueur, en particulier dans le domaine du retraitement des eaux,

- de prendre acte du nouveau programme d'investissements dénommé « projet crème dessert Rolo et Milky Bar »,

- d'autoriser le Président :

- à signer une nouvelle convention de soutien aux grands projets qui tiendra compte des modifications énoncées ci-dessus,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-753

sur les mutations économiques : modernisation sectorielle

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, , Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Yanic SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 24 000 € sur le dossier « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 1 310 000 € votée en 2010, un montant de 122 500 € sur le dossier 10CMODSECF « Modernisation sectorielle »,

- sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant maximum de 35 000 € sur le dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- une subvention maximale d'un montant de 122 500 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour le soutien aux actions 2011 du CEAN, représentant 22,94 % du montant des dépenses éligibles,

DECIDE, à la majorité des voix, une contre (Elise LOWY), quatre abstentions (Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Mickaël MARIE),

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- une subvention forfaitaire de 35 000 € à l'Association Nucleopolis, pour le soutien à la structuration du pôle Nucleopolis sur la période du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010 ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- de modifier la délibération n° 09-855 du 20 novembre 2009 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 96 000 € à l'apTES, pour soutenir l'animation du pôle de compétitivité. Sauf clause conventionnelle, le montant de la subvention régionale sera calculée au taux de 13,76 % des dépenses effectives ;

- de maintenir l'acompte de 96 000 € au titre de la subvention annuelle 2010, soit un taux d'intervention de 13,76 % sur la base d'un budget prévisionnel de 697 761 € HT, pour le soutien à l'animation de l'association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées (apTES) sur 2010) ;

- d'approuver l'encadrement des dépenses applicable au 1^{er} décembre 2010, joint en annexe 1, relatif à l'éligibilité des dépenses des associations de filière et de pôle de compétitivité ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec APTES, l'avenant à la convention, joint en annexe 2,
 - avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention financière, jointe en annexe 3
 - avec l'Association Nucleopolis, la convention financière, jointe en annexe 4,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-754

**sur les mutations économiques : stratégie de l'innovation et de la compétitivité – soutien
aux pôles et filières**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, , Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Yanic SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 134 460 € au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières »,

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 19 389 € au titre du dossier CP5C211000 « Dispositif Régional d'Intelligence Economique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 134 460 € à la Fédération des Clubs Logistique de Basse-Normandie, pour le financement de son programme d'actions triennal 2011-2013, soit 20 % du budget prévisionnel toutes taxes comprises selon l'échéancier suivant :

- . 2011 : 44 060 €

- . 2012 : 48 400 €

- . 2013 : 42 000 €

Sauf clause conventionnelle, le montant de la subvention régionale sera calculée aux taux de 20 % des dépenses effectives,

- 19 389 € à l'Association Polytechnicum de Normandie, dans le cadre de la phase 2 de son projet d'e-formation « sécuriser et développer l'entreprise grâce à l'Intelligence Economique », soit 20 % du budget prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante avec la Fédération des Clubs Logistique de Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- la convention financière correspondante avec l'Association Polytechnicum, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-755

sur les mutations économiques : grands projets et zones d'activités stratégiques

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, , Mickaël MARIE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Est excusé :

Yanic SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 974 496 € votée en 2010, un montant de 2 541 800 € au titre du dossier 10CGPROJET « Grands projets et zones d'activités stratégiques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du soutien aux grands projets, une subvention d'un montant maximal de 2 541 800 € au Syndicat Mixte du CIRIAM, pour la création d'un centre d'essais dynamiques (CED) ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- de prendre acte, conformément à l'avenant à la convention de soutien à la zone logistique multi-site de l'Orne sur le parc d'activités du Pays de Sées, joint en annexe :

- des modifications du plan de financement de l'opération,

- de la modification de l'article 4 de la convention avec la SHEMA.

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention correspondant, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-756

**sur les mutations économiques : modernisation des outils – soutien aux actions de
l'Association Normandie Développement 2011**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions (Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS),

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 1 310 000 € votée en 2010, un montant de 382 500 € au titre du dossier 10CMODOUTF « Modernisation des outils » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention d'un montant forfaitaire de 382 500 € à l'Association Normandie Développement, pour le soutien à son programme d'actions prévu sur l'année 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-757

sur les mutations économiques : bassins en difficulté

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 974 496 € votée en 2010, un montant de 800 000 € sur le dossier 10CBASSIN « Bassins en difficulté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la réindustrialisation, une subvention de 18 000 € à la SAS SOGAL à Saint-Martin-de-Bienfaite (Calvados), conformément à l'annexe jointe;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-758

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme ERRARD ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2010, un montant global de 16 550 € au titre du dossier 10CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP, sous-dossier « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de « l'aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale », les subventions suivantes :

- 12 500 € à la SCOP VISIO SOURD NORMANDIE, à titre dérogatoire,

- 4 050 € à l'AFIP NORMANDIE (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales)

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-759

sur la recherche et l'innovation : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 8 283 866 €, votée en 2010, un montant de 700 € au titre du dossier 10RPIOSEOF « Soutien à la recherche privée » ;

- d'affecter sur :

- sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 8 283 866 €, votée en 2010, les montants suivants :

- . 249 098 € au titre du dossier 10RNATPARF – Cofinancement de projets nationaux et partenariats,

- . 35 000 € au titre du dossier 10RDIFFUF – Soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches,

- . 200 000 € au titre du dossier 10RPIOSEOF – Soutien à la recherche privée,

- . 62 900 € au titre du dossier 10RINCUBF – Soutien à l'incubation et à la pré-incubation,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant de 2 300 € au titre du dossier 10JCRTE – Création Reprise Transmission d'entreprises ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 939 du budget de la Région**

- . 5 800 € au Conseil Général du Calvados pour la participation au fonctionnement de la Commission Locale d'Information auprès du GANIL,

- . 151 000 € à l'INSERM pour le financement du projet ALCOBRAIN,

- . 92 298 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le financement du projet de recherche sur les potentialités et limites de la mise en œuvre d'une agriculture périurbaine durable en Basse-Normandie dans l'aire métropolitaine du Grand Caen,

- . 35 000 € à Relais d'sciences pour le financement du dispositif d'animation éducative à destination des lycéens et des apprentis,

- . 40 000 € aux 2 entreprises présentées dans l'annexe 2,

- . 160 000 € à OSEO INNOVATION BASSE-NORMANDIE dans le cadre de la convention d'application du partenariat OSEO-Région pour le recrutement de cadres,

- . 22 100 € à Normandie Incubation pour le projet présenté en annexe 3,

- . 40 800 € à l'UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE pour l'accueil de Monsieur Jérôme PARCQ porteur du projet « PROTEA »,

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région**

- . 2 300 € à NORMANDIE INCUBATION au titre de la formation dans les entreprises et les associations, pour le programme « Formation des actifs », présentée dans l'annexe 3 ;

- de modifier les délibérations des Commissions Permanentes suivantes :

* n°08-525 du 11 juillet 2008

- l'aide de 40 800 € initialement attribuée à l'ENSICAEN, pour le financement de l'allocation postdoctorale d'une durée de deux ans de Mme Sophie BARBET au sein du Laboratoire de Microélectrotechnique et de Physique Semiconducteurs est transférée à M. Charles REGARD, pour une durée de 17 mois et demi, Mme BARBET ayant démissionné,

* n°10-486 en date du 25 juin 2010

- l'aide de 18 000 € accordée à Monsieur Mohamed FALL pour son projet « SMARTGENERATOR : piles écologiques multi sources », projet lauréat du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes 2010, est transférée à la SAS GREENSYSTECH (Caen), société nouvellement créée ;

* n°10-593 du 24 septembre 2010

- l'aide de 17 000 € accordée à M. Grégory JEAN porteur du projet « Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif pour l'optimisation de remédiation du Radon », projet lauréat du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes 2010 est ramenée à **16 300 €** ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2010 pour le Conseil Général du Calvados, concernant la CLI du GANIL,

- 1^{er} juillet 2010 pour Relais d'sciences, concernant le projet d'animation éducative à l'attention des lycéens et apprentis,

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application relative au financement de la CLI du GANIL, jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-760

sur la recherche et l'Innovation : contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations des Commissions Permanentes suivantes, afin de prendre en compte les montants corrigés :

- * n° 09-216 du 24 avril 2009, concernant le projet R25_p6 « STIC et Sécurité », conformément au tableau 1 de l'annexe 1,

- * n° 10-122 du 5 mars 2010, concernant le projet R25_p5 « GR2TC », conformément au tableau 2 de l'annexe 1 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-761

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 – investissement**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER-5UCPER « Ingénierie territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant de 45 000 € au titre du dossier CP5U8122SF « convention d'ingénierie du Pays de Coutances » ;

- d'affecter :

- sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant global de 1 347 464 €, ventilé comme suit :

- . 640 000 € au titre du dossier CP5U8121SI « convention de programmation du Pays du Cotentin »,

- . 576 000 € au titre du dossier CP5U8202SI « Convention de programmation de l'agglomération cherbourgeoise »,

- . 32 964 € au titre du dossier CP5U8123SI « Convention de programmation du Pays Saint-Lois »,

- . 78 500 € au titre du dossier CP5U8111SI « Convention de programmation du Pays d'Auge Expansion »,

- . 20 000 € au titre du dossier CP5U8204SI « Convention de programmation de l'agglomération de Flers »,

- sur l'AECPER-5UCPER « Ingénierie territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant de 43 666 € au titre du dossier CP5U8122SF « convention d'ingénierie du Pays de Coutances » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint à l'annexe 1,

- sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 43 666 € au Syndicat Mixte du Pays de Coutances pour sa dotation d'ingénierie 2010 ;

- de modifier la délibération n° 10-152 de la Commission Permanente du 5 mars 2010 afin d'annuler la subvention de 45 000 € accordée au Syndicat Mixte du Pays de Coutances ;

- d'autoriser le versement :

- des acomptes au prorata de la réalisation des opérations,

- de l'intégralité de la subvention régionale relative à la l'ingénierie, à la notification de la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Pays du Bessin au Virois, l'avenant n°1 à la convention de programmation 2008-2010, joint à l'annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-762

**sur l'aménagement du territoire – avis de la région sur le Schéma de Cohérence
Territorial (SCOT) du Pays du Cotentin**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain
TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François
DUFOR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre
GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane
TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël
BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis
VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays du Cotentin, avec les observations jointes en annexe ;
- de réitérer son soutien pour la mise en œuvre et le suivi du SCOT du Pays du Cotentin ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-763

sur l'aménagement du territoire – Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB-5UNPAM « accueil de nouvelles populations » de 450 000 € votée en 2010, un montant de 3 200,79 € au titre du dossier 10UACCUEIF « accueil des nouvelles populations en milieu rural » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 3 200,79 € au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands au titre de la « Politique d'Accueil en milieu rural », conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-764

sur l'aménagement du territoire – appel à projets « réinventons les campagnes »

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir les 5 projets présentés dans le cadre de l'appel à projets « réinventons les campagnes », joints en annexe ;

- d'affecter :

- sur l'AESUB-5UNPAM « accueil de nouvelles populations » de 450 000 € votée en 2010, un montant de 98 004,93 € au titre du dossier 10UACCUEIF « accueil des nouvelles populations en milieu rural »,

- sur l'APSUB-5UNPAM « accueil de nouvelles populations » de 50 000 €, votée en 2010, un montant de 1 250 € au titre du dossier 10UACCUEII « accueil des nouvelles populations en milieu rural »

- d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projets « Réinventons les campagnes », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région,*

- 26 731,01 € au Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornaïs, pour son projet de « création du pass-jeunes du Perche »,
- 18 523,92 € à l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois, pour son projet de « construction d'une démarche collective concernant la mise en réseau des opérateurs de la création, transmission et reprise d'entreprises »,
- 7 000,00 € à la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie, pour son projet de « résidences d'architectes en milieu rural »,
- 30 000,00 € au Théâtre de la Boderie, pour son projet « Réinventons le travail à la campagne »,
- 15 750,00 € à l'Association de Développement Territorial Local du Bessin pour son projet « les veillées de village » ;

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région,*

- 1 250,00 € au Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornaïs, pour son projet de « création du pass-jeunes du Perche »,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les subventions accordées ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-765

sur l'environnement : Parcs naturels régionaux – Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 055 000 € votée en 2010, un montant de 5 500 € au titre du dossier 10NPNRF « Parcs Naturels Régionaux » sous-dossier « Parc du Perche »,

- sur l'APSUB « Parcs Naturels Régionaux » de 345 000 € votée en 2010, un montant de 18 695 € au titre du dossier 10NPNRI « Parcs Naturels Régionaux », sous-dossier « Parc du Perche » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche, les subventions suivantes :

**sur le chapitre 937 du budget de la Région :*

- 5 500 € pour la réalisation d'outils architecturaux – journées de sensibilisation auprès des élus,

**sur le chapitre 907 du budget de la Région :*

- 6 672 € pour les panneaux d'entrée des communes,
- 7 023 € pour mettre en place l'évaluation en continu de la charte du Parc,
- 5 000 € pour l'aménagement des bureaux de la Maison du Parc ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier « panneaux d'entrée des communes »,

- à la règle des 2 ans pour commencer l'action « indicateur de suivi du changement climatique dans le Perche », adoptée par délibération n°08-1000 de la Commission Permanente du 19 décembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-766

sur l'environnement : Parcs naturels régionaux – Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 055 000 € votée en 2010, un montant de 134 550 € au titre du dossier 10NPNRF « Parcs Naturels Régionaux », sous dossier « Parc Normandie-Maine »,

- sur l'APSUB « Parcs Naturels Régionaux » de 345 000 € votée en 2010, un montant de 46 065 € au titre du dossier 10NPNRI « Parcs Naturels Régionaux », sous-dossier « Parc Normandie-Maine » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, les subventions suivantes :

**sur le chapitre 937 du budget de la Région :*

- 35 000 € pour les actions de communication particulières,
- 4 500 € pour l'inventaire piscicole de l'Andainette,
- 12 800 € pour l'observatoire du territoire,
- 5 100 € pour les suivis physico-chimiques du Sarthon,
- 30 000 € pour l'animation du réseau Monts et marches,
- 2 150 € pour l'IBGN sur le bassin versant du Sarthon,
- 10 000 € pour la conservation des races avicoles anciennes,
- 25 000 € pour la trame verte et bleue,
- 10 000 € pour le renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable,

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

- 35 000 € pour l'aménagement de l'accueil de la Maison du Parc,
- 3 300 € pour le balisage des sentiers de randonnées,
- 2 500 € pour l'acquisition d'un logiciel de comptabilité M14,
- 2 865 € pour l'équipement des vergers conservatoires,
- 2 400 € pour la réalisation de travaux sur le ruisseau du Roupperoux ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers « trame verte et bleue », « IBGN sur le bassin versant du Sarthon » et « animation du réseau Monts et Marches » ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-767

sur l'environnement – parcs naturels régionaux – parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 055 000 € votée en 2010, un montant de 72 985,36 € au titre du dossier 10NPNRF « Parcs Naturels Régionaux », sous dossier « Parc des Marais » ;

- sur l'APSUB « Parcs Naturels Régionaux » de 345 000 € votée en 2010, un montant de 78 646,79 € au titre du dossier 10NPNRI « Parcs Naturels Régionaux », sous-dossier « Parc des Marais » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, les subventions suivantes :

**sur le chapitre 937 du budget de la Région :*

- 8 583, 36 € pour la refonte du SIG,
- 2 000 € pour la campagne photo à la Maison du Parc,
- 1 000 € pour l'édition d'un cahier pédagogique sur la géologie,
- 8 500 € pour l'accompagnement à la mise en œuvre des agendas 21 dans les Communautés de Communes du Parc,
- 3 000 € pour l'organisation des journées phytos,
- 7 000 € pour l'étude des déplacements doux dans les bourgs,
- 1 500 € pour le guide d'accompagnement du Plan Climat Energie Territorial,
- 2 000 € pour l'organisation des animations – documents de références sur les paysages,
- 13 400 € pour l'approche intercommunale des trames vertes et bleues et de la nature ordinaires dans les espaces publics communaux, en contrepartie des crédits FEDER pour la biodiversité,
- 3 500 € pour développer la marque Parc, le consommateur local et favoriser une économie sociale et solidaire,
- 2 502 € pour l'urbanisme durable,
- 20 000 € pour la politique culturelle ;

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

- 11 986,15 € pour l'exposition sur les migrateurs,
- 16 246 € pour l'adaptation du chemin d'accès au handicap,
- 10 000 € pour le Centre de formation à la construction en terre,
- 17 000 € pour les marais communaux,
- 1 998 € pour l'urbanisme durable,
- 21 416,64 € pour la refonte du SIG ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-768

**sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles
Régionales**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 000 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité CPER » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à l'Université de La Rochelle, sur un montant total subventionnable de 19 700 €, pour l'organisation du séminaire 2010 du Réseau National d'Echouage des mammifères marins ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des subventions du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-769

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 3 045 €, au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux aquatiques Connaître Eduquer » sous-dossier « actions connaissance-éducation »,

- sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 720 000 € votée pour 2010, un montant de 187 € au titre du dossier 10NEAUPOTI « Eau Potable AP »,

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 61 329,70 € ventilé comme suit :

- 35 986,70 € pour les actions bassins versants,
- 25 343,00 € pour les actions connaissance-éducation ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

* à la Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

- 3 045,00 € pour l'achat d'un « martin pêcheur » pour un montant subventionnable de 10 150 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 187,00 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, pour un montant total de 619,46 €, conformément au tableau joint à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 13 665,00 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour le suivi des populations de poissons migrateurs en 2010, pour un montant subventionnable de 99 679,20 €,
- au Syndicat Mixte des Bassins Versants de Côtiers Granvillais :
 - . 1 750,00 € pour un poste de technicien de rivière à temps plein en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
 - . 1 166,70 € pour un poste de technicien de bassin versant à temps plein sur 8 mois en 2010, pour un montant subventionnable de 23 334 €,
- 4 952,00 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour une campagne d'indices d'abondance truite sur les cours d'eau du département pour lesquels un CRE est en cours d'élaboration, pour un montant subventionnable de 16 505 €,

- 6 726,00 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la sixième campagne de suivi des abondances de juvéniles de saumon en 2010, pour un montant subventionnable de 22 420 €,
- 33 070,00 € à la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de Basse-Normandie, pour le budget de fonctionnement 2011, pour un montant subventionnable de 281 820 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER), la convention jointe à l'annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-770

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Lutter contre les changements climatiques » de 1 080 000 € votée en 2010, un montant global de 330 500 €, au titre du dossier 10NCLIMAT, sous-dossier « économies renouvelables »,

- sur l'AECPER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 134 319,16 € au titre du dossier CP5N5110SF « Plan Climat FONCT CPER », ventilé comme suit :

- . 3 500 € pour les Economies d'énergie,
- . 130 819,16 € pour le Volet Territorial ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 5 500 € à l'EARL de la Fieffe pour l'acquisition d'une chaudière bois déchiqueté pour les besoins de chaleur d'un élevage porcin,

Dispositif chèque

- 378 700 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-10),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

❑ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 1 500 € à l'association Mange ta Soupe à Carentan (50) pour le deuxième festival sur la soupe (8,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 18 100 € HT),

- 2 000 € au Club Alpin à Caen (14) pour l'organisation de l'éco-congrès national les 22 et 23 janvier 2011 (2,3 % de la dépense subventionnable s'élevant à 85 770 € HT),

❑ au titre du dossier « Volet Territorial »

- 102 260,36 € au Pays du Bessin-au-Virois à Bayeux pour l'animation du contrat COT (44,46 % de la dépense subventionnable s'élevant à 229 998 € HT),

- 28 558,80 € au Pays d'Ouche Développement à la Ferté-Fresnel (61) pour l'animation de la troisième année du contrat COT (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 71 397 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de désengager les sommes suivantes, attribuées dans le cadre du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », conformément à l'annexe 2, pour un montant total de 70 200 € :

- 18 750 € attribués par délibération n°10-186 de la Commission Permanente du 5 mars 2010,
- 33 000 € attribués par délibération n°10-283 de la Commission Permanente du 28 mai 2010,
- 18 450 € attribués par délibération n°10-391 de la Commission Permanente du 26 juin 2010,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-771

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Agir pour un développement durable » de 635 000 €, votée en 2010, un montant de 7 000 €, au titre du dossier 10NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 7 000 € au Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son bassin versant, pour la réalisation d'une exposition sur les inondations, sur un budget total subventionnable de 52 265,20 € ;
- de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des personnes sollicitées pour intervenir lors des 3èmes Assises Régionales du Développement Durable, conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les actions réalisées par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-772

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention relative au
financement de la modernisation de l'atelier de maintenance de Caen**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 100 750 000 € votée en 2010, un montant de 2 725 000 € au titre du dossier 10QBFIAGC « Acquisition de matériel ferroviaire TER » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 2 725 000 € à la SNCF pour l'aménagement de l'atelier de maintenance de Caen, en complément des 1 100 000 € attribués par délibération n°09-239 de la Commission Permanente du 24 avril 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention relative au financement de la modernisation de l'atelier de maintenance de Caen, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-773

sur les transports ferroviaires – modification de l’offre TER en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°19 à la convention du 21 décembre 2007 relatif à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, joint annexe. Les montants inscrits dans l'avenant n°19 seront intégrés dans les comptes de facturation conventionnels établis annuellement selon le titre 3 de la convention TER du 21 décembre 2007,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-774

sur les transports ferroviaires : convention relative à la rénovation de la halte ferroviaire de Le Theil La Rouge – études et travaux

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 5 100 000 € votée pour 2010, un montant de 37 740,00 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 37 740,00 €, soit un taux d'intervention de 30 %, pour la réalisation des études et des travaux concernant la rénovation de la halte ferroviaire de Le Theil-La Rouge ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention « études et travaux » correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-775

sur les transports ferroviaires : réaménagement des espaces intermodaux de la gare d'Avranches

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 5 100 000 € votée pour 2010, un montant de 130 000,00 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares », sous-dossier « réaménagement des espaces intermodaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la Ville d'Avranches, une subvention de 130 000,00 €, soit un taux d'intervention de 50 %, pour la réalisation des études et travaux concernant le réaménagement des espaces intermodaux de la gare d'Avranches ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville d'Avranches, la convention « études et travaux » correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-776

sur les transports ferroviaires : réaménagements des espaces intermodaux de la gare de Bayeux

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 5 100 000 € votée pour 2010, un montant de 787 516,88 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares », sous-dossier « réaménagement des espaces intermodaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la Ville de Bayeux, une subvention de 787 516,88 €, soit un taux d'intervention de 50 %, pour la réalisation des études et travaux concernant le réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Bayeux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville de Bayeux, la convention « études et travaux » correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-777

**sur les transports ferroviaires : étude pour la création d'un pôle d'échange multimodal
en gare de Lisieux**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 5 100 000 € votée pour 2010, un montant de 13 000,00 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares », sous-dossier « réaménagement des espaces intermodaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 13 000,00 €, soit un taux d'intervention de 20 %, pour la réalisation de l'étude concernant la création d'un pôle d'échange multimodal en gare de Lisieux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général du Calvados, la Ville de Lisieux, la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge et la SNCF, la convention d'études correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-778

sur les communications : routes régionales – Boulon – Condé-sur-Noireau

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Conseil Général du Calvados, une subvention de 30 000 € pour les études de la section Boulon-Condé, au titre de la participation de la Région pour l'année 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer avec le Département du Calvados :

- l'avenant n° 4 à la convention signée le 26 mars 2004, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-779

sur les communications : routes nationales – CPER – opérations complémentaires sans participation de l'Etat – déviation de Canapville

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Conseil Général du Calvados, une subvention de 300 000 € pour la déviation de Canapville, au titre de la participation de la Région pour l'année 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-780

**sur la mer et le littoral – promotion nautique (investissement) – patrimoine maritime –
restauration de vieux gréements**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter , sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 202 500 € votée en 2010, un montant de 6 100 € au titre du dossier 10MPATRIMI « Promotion Nautique AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 6 100 € à l'association « la Chaloupe d'Honfleur », pour la réhabilitation de la chaloupe « Sainte Bernadette » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association « La Chaloupe d'Honfleur », la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-781

sur le Développement Numérique du Territoire – portail de l'agriculture : se préparer à l'agriculture de demain

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 46 200 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour l'évolution du portail régional de l'agriculture, sur un montant éligible de 115 500 €, avec un taux d'intervention maximum de 40 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention de subventionnement, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-782

sur le Développement Numérique du Territoire – labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de sélectionner le projet déposé par la Communauté de Communes « Entre Thue et Mue », au titre de la phase 2 du processus de labellisation de l'appel à projet régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes ;

- d'attribuer, à la Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » les subventions suivantes :

**sur le chapitre 905 du Budget de la Région,*

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 137 385 €, sur une base éligible de 269 840 € avec un taux d'intervention maximal de 50 %,

**sur le chapitre 935 du Budget de la Région,*

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 50 000 €, sur une base éligible de 100 197 € avec un taux d'intervention maximal de 49,90 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes « Entre Thue et Mue », la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-783

**sur le Développement Numérique du Territoire – convention financière VIKMAN
SANTE**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant de 3 900 € au GANIL pour la contribution annuelle de la Région ;

- d'émettre annuellement, à l'encontre des établissements de santé raccordés au réseau régional VIKMAN, des titres de recettes d'un montant correspondant au modèle financier énoncé dans le cadre de la convention VIKMAN SANTE, jointe en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ensemble des membres du groupement de commande VIKMAN SANTE, la convention financière d'utilisation des ressources de VIKMAN SANTE, jointe en annexe 1,

- avec le GANIL, la convention d'hébergement « cœur de réseau » VIKMAN, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-784

sur le Développement Numérique du Territoire – équipement d'un centre de réalité virtuelle à l'IUT Cherbourg Manche de Saint-Lô

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention d'un montant 22 515,51 € maximum, à l'IUT Cherbourg Manche, dans le cadre de l'équipement d'un centre de réalité virtuelle sur le site de Saint-Lô, soit 18 % du coût total éligible de 125 088,98 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IUT Cherbourg Manche, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-785

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'AESUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 200 000 € votée en 2010, un montant de 60 000 € au titre du dossier 10UANRUF « Rénovation Urbaine AE »,

- sur l'APSUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2010, un montant de 86 330 € au titre du dossier 10UANRUI « Rénovation Urbaine AP »,

- d'attribuer

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région :*

- 60 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, au titre de la Rénovation Urbaine, représentant 20,4 % du coût de l'opération s'élevant à 293 789 € HT pour l'Ingénierie et conduite du projet IFS Plaine Nord Est ;

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région :*

- 86 330 € à Manche Habitat, au titre de la Rénovation Urbaine, représentant 30 % du coût de l'opération s'élevant à 287 766,92 € TTC,

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-786

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 30 000 € votée en 2010, un montant de 22 000 € au titre du dossier 10UEPFN3F – FONCIER AE ;

- sur l'APSUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 930 000 € votée en 2010, un montant de 175 000 € au titre du dossier 10UEPFN2I – FONCIER AP ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région,*

- 22 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre de la convention passée avec l'EPFN, correspondant à l'observation foncière locale à coût partagé ;

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région,*

- 175 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre de la convention passée avec l'EPFN 2007-2011, correspondant au Fond friche ;

- de fixer pour l'EPFN, les modalités de versement d'avances suivantes :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- une deuxième avance de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-787

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 1 528,23 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 €, votée en octobre 2010,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 322,44 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 2, en prélevant sur la dotation globale de 120 000 €, votée en mars 2009,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 3 402,90 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 3, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-788

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la ville » - projet d'atelier Théâtre Forum, porté par l'association « Mise en Jeu » dans le quartier de Perseigne à Alençon

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5UVIL « politique de la ville » de 235 000 € votée en 2010, un montant de 5 000 € au titre du dossier 10UCOHESOF « politique de la ville » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 5000 €, à l'association « Mise en Jeu », conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-789

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement
des lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Dotations de fonctionnement lycées » de 29 640 000 € votée en 2010, les montants suivants :

- 53 289 € au titre du dossier 10LFORFAIF Financement fonctionnement des établissements privés,

- 17 811 € au titre du dossier 10LDERPF Dotation Entretien et Réparations du propriétaire,

- d'affecter sur l'AESUB « Dotations de fonctionnement lycées » de 29 640 000 € votée en 2010, un montant de 71 000 € au titre du dossier 10LDOTATIF Financement fonctionnement des établissements publics ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 44 subventions d'un montant total de 914 777 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1,

- 4 subventions d'un montant total de 23 925,41 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 2 subventions d'un montant total de 18 117,98 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés relevant de la MFR, conformément à l'annexe 3,

- 3 subventions d'un montant total de 20 482,22 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés relevant du CREAP, conformément à l'annexe 4,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 24 subventions d'un montant total de 159 148,51 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 5,

- 2 subventions d'un montant total de 36 170 €, pour les dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe 6 ;

- 1 subvention de 35 000 € à la Ville de Carentan, pour la prise en charge de la rémunération d'un agent de la restauration du service de restauration municipal auquel les élèves du Lycée Sivard de Beaulieu (Manche) déjeunent,

- 1 subvention exceptionnelle de 20 000 € au Lycée Hôtelier Maurice Marland à Granville (Manche), compte tenu des difficultés financières réelles de l'établissement,

Au titre de la fixation des tarifs du service Annexe Hébergement des EPLE pour l'année 2011

- d'arrêter, pour les établissements qui n'avaient pas défini leurs propositions tarifaires lors de l'Assemblée Plénière du 21 octobre 2010, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves et aux commensaux et les tarifs hébergement, pour l'année 2011, conformément aux annexes 8, 9 et 10,

- de maintenir à titre transitoire et exceptionnel, les tarifs apprentis 2010 ainsi que les tarifs déjeuners et dîners stagiaires 2010 du Lycée Agricole de Coutances (Manche), compte tenu de sa situation financière actuelle ; en contrepartie, il sera demandé à l'établissement de procéder à une baisse des tarifs lissée sur trois exercices budgétaires. Les autres tarifs commensaux fixés par la Région ainsi que les tarifs demi-pension élèves et internat seront applicables dès 2011 ;

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente suivantes :

* n° 09-526 du 3 juillet 2009 :

- la subvention de 31 000 € accordée au lycée Louis Liard de Falaise (Calvados) pour l'acquisition d'une braisière haute pression n'ayant pas été utilisée en totalité, le reliquat, soit 9 524,62 € est réaffecté pour compléter la subvention de 27 000 € pour le remplacement du lave vaisselle acquis en 1981,

* n° 09-875 du 20 novembre 2009 :

- la subvention de 9 222 € accordée au lycée Paul Cornu à Lisieux (Calvados), pour la dépose du réseau d'aspiration, démontage et mise en stock de l'ensemble aspirateur et filtre de l'atelier menuiserie est réaffectée au remplacement de chaudière, le travail mentionné ci-dessus ayant été effectué par les professeurs et les agents des lycées,

- la subvention de 10 000 € accordée au LEGT Salvador Allendé à Hérouville-Saint-Clair (Calvados) pour la mise en sécurité de faux plafonds n'ayant pas été utilisée en totalité, le reliquat, soit 7 201,60 € est réaffecté à la rénovation et à l'extension de l'alarme anti intrusion,

- la subvention de 3 460,03 € accordée au lycée Jean Monnet à Mortagne au Perche (Orne) pour le remplacement du régulateur en chaufferie principale n'ayant pas été utilisée en totalité, le reliquat, soit 865,01 € est réaffecté à la fourniture et la pose d'un détenteur de pression d'eau ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant :

- la subvention accordée au Lycée Notre Dame de Nazareth de Douvres (Calvados), l'établissement ayant dû effectuer les travaux de mise aux normes de l'ascenseur début juin 2010 pour permettre l'accueil d'élèves handicapés dès la rentrée 2010,

- la subvention accordée au Lycée Lemonnier à Caen (Calvados) (CREAP), l'établissement ayant dû engager les travaux d'aménagement précédant les congés d'été pour permettre l'ouverture du Bac Pro et du BTS Technico-commercial dès la rentrée 2010

- la subvention accordée au Lycée Yves Verel à Nonant le Pin (Orne) (CREAP), l'établissement ayant dû engager les travaux de mise en conformité avant la rentrée 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la ville de Carentan, la convention relative au financement du service de restauration municipal qui accueille les élèves du lycée « Sivard de Beaulieu » à Carentan, jointe en annexe 7,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-790

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 12 subventions d'un montant total de 52 233,87 €, conformément à l'annexe technique jointe ;

- d'accorder les dérogations au principe d'antériorité de la Commission Permanente pour les lycées suivants :

- Lycée Maritime Aquacole (L.M.A.) de Cherbourg, pour l'acquisition en urgence d'une friteuse pour assurer la continuité de son service de restauration,

- LP les Sapins de Coutances, pour l'acquisition en urgence d'une chambre froide pour assurer la continuité de son service de restauration,

- LP Guibray de Falaise, pour l'acquisition en urgence d'un groupe moteur de la chambre froide des viandes pour assurer la continuité de son service de restauration,

- LPO Albert Sorel de Honfleur, pour l'acquisition en urgence avant la rentrée scolaire d'un chariot de livraison chaude pour assurer la continuité de son service de restauration,

- LEGT Jean Guéhenno de Flers, pour investissement en urgence dans les équipements pour assurer la sécurité et la continuité de son service de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-791

**sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 10 subventions d'un montant total de 5967,18 € conformément à l'annexe 1,

au titre des EPI, boîtes à outils, tenues professionnelles

- un montant global de subventions de 4 867 €, conformément à l'annexe 2,

au titre de la mobilité internationale

- 3 dotations de fonctionnement d'un montant total de 9 800 €, conformément à l'annexe 4,

- 33 bourses de 950 € chacune pour les étudiants en BTSA bi-diplômant du Lycée Agricole de Saint-Lô Thère, soit un montant total de 31 350 €, conformément à l'annexe 5,

au titre du budget participatif 2010 - 2011

- une subvention de fonctionnement de 3 360 € représentant un premier versement de 2 520 € au LEPA Les Champs de Tracy à Vire,

- de prendre acte des avis défavorables émis par la Direction Régionale des Affaires Maritimes et par la Commission Etat-Région du 18 mai dernier pour le Lycée Maritime et Aquacole (LMA) de Cherbourg, conformément à l'annexe 6,

Au titre du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Jeunes Filles

- de prendre acte de l'arrêté préfectoral visant la liste des 17 lauréates du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Jeunes Filles, soit 1 000 € par lauréate, joint en annexe 7 ; le versement de ces prix se fera par chèque remis directement à ces lauréates ;

- d'annuler :

Au titre du fonds social régional

- la subvention de 242,26 € accordée au Lycée Charles Tellier à Condé-sur-Noireau (Calvados), par délibération de la Commission Permanente n° 10-311 du 28 mai 2010, pour un élève scolarisé en classe de terminale, qui a pu bénéficier, après la demande, d'une réévaluation des bourses pour l'année scolaire 2009/2010 et, en conséquence d'émettre l'ordre de reversement correspondant,

- la subvention de 658,79 € accordée à l'EREA d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), par délibérations, d'une part, de la Commission Permanente n° 09-636 du 24 septembre 2009 et d'autre part, de la Commission Permanente n° 09-994 du 18 décembre 2009, pour deux élèves et, en conséquence d'émettre l'ordre de reversement correspondant,

- d'autoriser :

- le Lycée Jean Mermoz à Vire à poursuivre son action « Engagement à la citoyenneté » et le LP Gabriel à Argentan son action « CACES » en utilisant les reliquats des années précédentes, soit 1 200 € pour le Lycée Jean Mermoz et 3 185 € pour le Lycée Gabriel,

- les lycées mentionnés en annexe 3 à utiliser les reliquats de l'année n-1 pour l'acquisition des EPI, boîtes à outils et tenues professionnelles,

- le Président à signer avec les trois lycées vainqueurs de la finale des débats en langues vivantes étrangères, les conventions jointes en annexes 8-1, 8-2 et 8-3) ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-792

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – partenariat –
réalisation en partenariat avec le Planning familial de supports de communication
relatifs au numéro vert régional sur la contraception et l'IVG**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 1 500 € au titre du dossier 10JPBP « Partenariat » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 1 500 € au Mouvement Français du Planning Familial du Calvados, au titre du programme « Partenariat » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-793

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 770 500 € votée pour 2010, un montant de 70 000 € au titre du dossier 10ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage » ;

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 770 500 € votée pour 2010, un montant de 9 700 € au titre du dossier 10ESMOBINF « favoriser la mobilité des jeunes à l'international »,

- sur l'APSUB « Opération d'investissement enseignement supérieur » de 1 600 800 € votée en 2010, un montant de 385 400 € au titre du dossier 10ESDEMARI « offre de formation qualité aide au démarrage » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1 jointe,

- 9 700 € à l'ESITC,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

- 360 000 € à l'ESITC,

- 25 400 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la mise en place d'un plateau technique de transfert de technologie à l'IUT d'Alençon,

- 31 000 € à l'ESITC au titre des équipements pédagogiques ;

- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à l'ESITC lui confiant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension de ses laboratoires et les financements afférents ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association ESITC CAEN, la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-794

sur les formations sanitaires et sociales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formations sanitaires et sociales » de 24 831 522 € votée en 2010, un montant global de 80 000 € au titre du dossier 10ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formations sanitaires et sociales » de 24 831 522 € votée en 2010, les montants suivants :

- 43 000 € au titre du dossier 10ESGRATUF « Gratuité des études »,

- 163 000 € au titre du dossier 10ESBOURSF « Bourses »,

- d'attribuer :

sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- une subvention globale d'un montant de 1 677 983,70 € relative au financement de la gratuité des études de formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, au titre de l'année de formation 2010/2011 et répartie entre les instituts de formations sanitaires et sociales conformément à l'annexe 1. Cette subvention sera versée en deux fois, soit : un 1^{er} versement en décembre 2010, pour un montant de 838 991,81 €, un second versement au cours de l'année 2011 ;

sur le chapitre 901 du Budget de la Région :

- 10 subventions complémentaires, d'un montant total de 300 000 €, versées à chaque institut de formation en soins infirmiers, pour l'acquisition d'une classe mobile, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-795

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse – Cart’@too 15-20 – animation éducative

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique de la jeunesse, un montant total de subventions de 60 000 € ventilé comme suit :

- 20 000 € à l'Université Caen Basse-Normandie,

- 10 000 € à l'Association Radio Phenix,

- 30 000 € aux CEMEA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-796

**sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse – Cart’@too 15-20 – crédit initiatives
jeunes**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique de la jeunesse, une subvention de 1 100 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-797

sur la jeunesse et les sports : initiative Cart'@too – changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe à la délibération n° 10-424 du 25 juin 2010 comme suit :

- la subvention de 1 000 € attribuée initialement à l'Association Valognaise de Loisirs, est accordée à **l'Association de la Maison des Lycéens du Lycée Agricole Auguste Chevalier de Domfront**, pour l'organisation d'une soirée musicale le 10 juillet à Domfront ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-798

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 2 040 000 € votée pour 2010, un montant de 26 833 € au titre du dossier 10GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 26 833 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président du syndicat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-799

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif et sports des jeunes

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 4 320 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-800

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 51 900 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-801

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 015 000 € votée pour 2010, un montant de 26 000 € au titre du dossier 10GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux, centres de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2010/2011, un montant total de subventions de 26 000 €, conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

• Club Alençonnais de Badminton	
Versement 2010 :	1 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	1 000 €
• Caen Basket Calvados	
Versement 2010 :	25 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	25 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-802

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse – déplacement d’une délégation de jeunes bas-normands au camp d’Auschwitz

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 54 250 € au Mémorial de la Shoah, pour le déplacement d'une délégation de jeunes bas-normands au camp d'Auschwitz ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-803

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations :
aide à l'emploi**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, moins 10 contre (Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS) sur le sous-dossier 10JAEMT « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 2 963 967 € votée pour 2010, un montant total de 306 483 € ventilés comme suit :

- . 276 000 € sur le sous-dossier 10JAEMT « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- . 15 000 € sur le sous-dossier 10JPERENNE « Aide à l'accompagnement des emplois tremplins »,

- . 15 483 € sur le dossier 10JAEDR « Aide à l'emploi des adultes relais »,

- sur l'AP « Investissements liés aux Emplois Tremplins » de 80 000 € votée pour 2010, un montant de 8 291 € au titre du dossier 10JAEINV « Aide à l'investissement des emplois tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 261 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 15 000 € au titre de l'aide à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 2,

- 15 483 € au titre de l'aide à l'emploi des « adultes relais », conformément à l'annexe 3,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 8 291 € au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de déroger de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les association qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, reprise en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-804

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 28 114 € pour le dossier 10FEDUCARF « Education artistique et culturelle »,

- l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 8 946,94 € pour le dossier 10FEDUCARI « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 28 114 €, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 8 946,94 €, conformément à l'annexe 2 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier de la commune de Coutances ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-805

sur la culture : accès aux équipements culturels pour les jeunes

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 378 700 € pour le dossier 10FEQUIJEF « Accès aux équipements culturels pour les jeunes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme « Accès aux équipements culturels pour les jeunes », une montant total de subventions de 378 700 €, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-806

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 40 000 € pour le dossier 10FRESPARF « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 353 196,56 € pour le dossier 10FRESPARF « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 353 196,56 €, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe 1 ;

- d'annuler la subvention de 40 000 € attribuée par délibération de la Commission Permanente n° 10-83 du 5 février 2010, au FRAC de Basse-Normandie pour l'organisation d'un atelier pédagogique et de recherche sur le devenir du réfrigérant ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat d'Objectifs et de Moyens (2010-2011-2012) du relais du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel (Ducey) et le cas échéant, à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région et sous réserve de la contractualisation autour du projet entre la collectivité bénéficiaire et la structure d'appui, ainsi que la convention financière annuelle, pour l'exercice 2010, de ce même relais, joints en annexes 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-807

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 141 871,95 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 191 149,95 € pour le dossier 10FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 141 871,95 €, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 12 000 € à l'Association Tarmak Films pour une aide à la production du court métrage de Christian DOR intitulé « Construire un feu »,

- un montant total de subventions de 179 149,95 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'EPCC Centre Régional des Arts du Cirque et de l'Association Chroniques Nomades ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-808

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 1 000 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à l'Association Culturelle Solignoise (Soligny-la-Trappe), conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-809

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 58 000 € pour le dossier 10FVALPATF « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », une subvention de 58 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier relatif à la réalisation de travaux de restauration de l'aile est du cloître de l'ancienne abbaye blanche de Mortain, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-810

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 13 000 € au titre du dossier 10FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'annuler la subvention de 13 000 € attribuée par délibération de la Commission Permanente n° 10-325 du 28 mai 2010, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », à l'Association Scène Nationale de Cherbourg – Le Trident, pour l'accueil d'un concert des Arts Florissants fin 2010, le Théâtre étant fermé pour travaux à cette période ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-811

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 12 160 000 € votée en 2010, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-812

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Inventaire du Patrimoine Culturel » de 80 000 € votée en 2010, un montant de 45 498,11 € au titre du dossier 10YEPUBLIC « Aide à la publication » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-813

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Association du Pôle VALORIAL – plan d’actions régional 2010**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 €, votée pour 2010, un montant de 21 100 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 21 100 € à l'Association du Pôle VALORIAL, pour son plan d'actions 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-814

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société ELVIR – recentrage de l'activité industrielle à Condé-sur-Vire des activités de fabrication de crème UHT de l'usine de Derval et développement de l'activité logistique

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 5 850 000 €, votée pour 2010, un montant de 300 000 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Soutien aux grands projets structurants » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 300 000 € à la société ELVIR, pour le recentrage de l'activité industrielle à Condé-sur-Vire, des activités de fabrication de crème UHT de l'usine de Derval et développement de l'activité logistique ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-815

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société MAGNETI MARELLI – projet d’investissements productifs pour accroître la compétitivité du site d’Argentan

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 5 850 000 €, votée pour 2010, un montant de 1 798 000 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Soutien aux grands projets structurants » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 1 798 000 € à la société MAGNETI MARELLI, pour l'installation d'une nouvelle ligne de production ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-816

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Soutien au plan d’actions 2009 du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES) – modification du montant accordé

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier le plan de financement du Budget Prévisionnel du projet comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	322 718,68	FEDER	185 933,86	35.64%
Frais généraux	113 413,00	Conseil Régional	75 316,18	14.44%
Autres dépenses	50 493,13	Ville de Caen	5 000,00	0.96%
Frais de déplacement	8 982,55	Etat	45 340,69	8.69%
Contribution en nature	26 100,00	Autofinancement	184 016,63	35.27%
		Contribution en nature	26 100,00	5.00%
TOTAL	521 707,36		521 707,36	100,00%

• de compléter la délibération n° 10-542 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 comme suit :

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 €, votée pour 2010, un montant de 19 884,86 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 19 884,86 € au pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (ApTes), pour le soutien au plan d'actions 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-817

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Pôle de compétitivité Filière Equine – programme d’actions complémentaires du Pôle de compétitivité (hors animation générale et communication)

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 €, votée pour 2010, un montant de 270 413,58 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 270 413,58 € au Pôle de compétitivité Filière Equine, pour son programme d'actions complémentaires (hors animation générale et communication) ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-818

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Pôle de compétitivité Filière Equine – actions de communication 2010**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 €, votée pour 2010, un montant de 10 502,58 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 10 502,58 € au Pôle de compétitivité Filière Equine, pour ses actions de communication 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-819

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – lancement d’un appel à projets « Création-reprise-transmission d’entreprises »

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement de l'appel à projets en faveur de la « Création-reprise-transmission d'entreprises » joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles et conventions à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGI ON BASSE- NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-820

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Université de Caen Basse-Normandie – visite virtuelle de la Rome antique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 € votée pour 2010, un montant de 33 641,42 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 5 850 000 € votée pour 2010, un montant de 9 011,97 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer à l'Université de Caen, pour la visite virtuelle de la Rome antique :

- 33 641,42 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 9 011,97 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-821

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Université de Caen Basse-Normandie – valorisation technologique du patrimoine normand

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 €, votée pour 2010, un montant de 92 311,06 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 92 311,06 € à l'Université de Caen, pour la valorisation technologique du patrimoine normand ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-822

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal d'Energies du Calvados (SDEC Energie) – Animation d'une exposition « Parcours de l'Energie »

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 €, votée pour 2010, un montant de 92 955,16 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 92 955,16 € au Syndicat Intercommunal d'Energies du Calvados (SDEC Energie), pour l'animation d'une exposition « Parcours de l'Energie » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-823

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – étude sur la valorisation de la tourbière de Baupte

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 5 150 000 €, votée pour 2010, un montant de 3 137,36 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 3 137,36 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour la réalisation d'une étude sur la valorisation de la tourbière de Baupte ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-824

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d’entreprises par l’Association Normandie Pionnières - inéligible

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Association Normandie Pionnières, au titre de la sous-mesure 1.4.2. « Création, reprise et transmission d'entreprises » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-825

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement durable du
Pays du Cotentin – année 2010**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Pays du Cotentin, la somme de 48 891,90 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-826

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – animation de la stratégie locale de développement durable du
Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel - 2010**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, la somme de 46 616,54 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-827

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – renforcer l’attractivité résidentielle du Pays Saint-Lois en
déployant de nouveaux services pour la population (missions d’animation 2010)**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association du Pays Saint-Lois, la somme de 51 096,59 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-828

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement durable, en particulier avec les collectivités, les associations, et les opérateurs privés du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - 2010

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la somme de 39 801 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-829

sur les affaires européennes et les relations internationales : affaires européennes et coopération territoriale

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 1 038 € à l' Association SENOÏS, pour un échange de jeunes européens sur le thème de la protection de l'environnement ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, de Kimberly ELSHAM, attachée de presse Ubifrance, durant sa présence aux Jeux Equestres Mondiaux de Lexington du 7 au 9 octobre 2010,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-830

sur la coopération décentralisée et les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre de la coopération décentralisée

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € voté en 2010, un montant de 6 500 € au titre du dossier 10YD-CD-F « Coop Déc - Divers AE ».
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 6 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe 1 ;
- de prendre en charge, aux frais réels les déjeuners avec les différents partenaires de la coopération Région Basse-Normandie et Région d'Atsinanana à Madagascar les 20 et 21 octobre 2010 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- de modifier la délibération n°07-57 du 19 janvier 2007 comme suit :
 - la subvention d'un montant de 30 000 € attribuée à la Ligue de l'Enseignement du Calvados, pour la réalisation de formation bilatérale qualifiant franco-algériennes à destination des animateurs de jeunesse est réaffectée à la réalisation d'actions pédagogiques d'éducation à la diversité des croyances et des valeurs, de lutte contre les préjugés, la violence et les discriminations ;

Au titre des droits de l'homme

- de désaffecter, sur l'AE « Droits de l'Homme » de 390 000 € votée en 2010, un montant de 4 500 € pour le dossier 10YD-DDH « Droits de l'homme, autres AE » ;
- d'affecter, sur l'AE « Droits de l'Homme » de 390 000 € votée pour 2010, un montant global de 43 000 € pour le dossier 10YD-DDH « Droits de l'homme, Autres AE »,
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 43 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe 2 ;
- d'annuler la subvention de 4 500 € attribuée par délibération n°10-550 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, à l'association MOSAIC pour la création et l'animation d'un site internet dédié à la paix intitulé "5 minutes pour la paix"
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-831

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 952 500 € votée en 2010, un montant global de 14 920,10 € au titre du dossier 10TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie », pour le FACIT ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », une subvention de 14 920,10 € au FACIT, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 24 juin 2010, pour la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-832

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Structuration offre qualité tourisme » de 600 000 € votée en 2008, un montant global de 15 500 €, au titre du dossier CP5T2240SI « Droit aux vacances pour tous » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le tourisme »

- 15 500 € pour le « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe jointe,

*sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le tourisme » hors AE

- 87 440 € à l'Association Normandie Impressionniste, pour le festival « Normandie Impressionniste » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier SCI de l'Orangerie, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 22 septembre 2010 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-833

sur l'agriculture : installation - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Installation et l'emploi agricole hors CPER » de 160 000 € votée en 2010, un montant global de 5 000 € au titre du dossier « 10DAEINSTF installation et emploi agricole AE » - sous-dossier « Création d'emplois durables AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- un montant total de subventions de 5 000 € à divers bénéficiaires, au titre de l'installation et de l'emploi agricole, pour la création d'emplois durables agricoles, réparti conformément au tableau joint en annexe 1,

- un montant total de subventions de 62 663,19 € à divers bénéficiaires, au titre des contrats de parrainage, réparti conformément au tableau joint en annexe 2, ces crédits étant prélevés sur les reliquats de gestion de la mesure disponibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante pour les dossiers d'aide à la création d'emplois durables en agriculture : les aides sont versées en une seule fois, après signature d'une convention entre la Région et chaque bénéficiaire ;

- d'annuler les subventions suivantes :

- 9 145,89 € attribués par délibération n°10-555 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, pour le contrat de parrainage de 12 mois de Monsieur Damien PHILPPE,

- 1 461,09 € attribués par délibération n°10-455 de la Commission Permanente du 25 juin 2010, pour le contrat de parrainage de 3 mois de Monsieur Emmanuel LEPETIT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-834

**sur l'agriculture : investissements collectifs CUMA et installation hors CPER -
investissement**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation hors CPER » de 1 680 000 € votée en 2010, un montant de 873 477,36 € au titre du dossier 10DAPINSTI « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 873 477,36 € d'aides aux investissements productifs et aux investissements CUMA, à divers bénéficiaires, conformément aux annexes 1 et 2 jointes ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément aux tableaux joints aux annexes 1 et 2,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- pour ce qui concerne les investissements productifs, dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver le 1^{er} appel à projets 2011 pour le soutien aux investissements collectifs CUMA pour une agriculture durable et innovante, joint en annexe 3 ;

- de modifier la délibération n°10-452 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 comme suit :

- le montant de l'aide attribuée à l'EARL de la Rue pour l'achat d'une herse étrille, est porté à 4 000 € au lieu de 2 600 € sur la base d'une dépense subventionnable modifiée fixée à 12 500 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-835

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filières végétales hors CPER » de 230 000 € votée en 2010, un montant de 34 194 € au titre du dossier 10DAEVEGEF « Filières végétales AE » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 34 194 € à Arvalis-Institut technique du végétal, pour la réalisation de son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 68 388 € HT ;

- de modifier la délibération n°10-457 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 et son annexe incluant les deux conventions n°2010-AGRI-69 et 70 comme suit :

- la base subventionnable de l'aide de 1 750 € attribuée à l'Interprofession Des Appellations Cidricoles, pour l'étude agronomique et technologique des variétés locales de poires à poiré du Domfrontais 2010, passe de 6 050 € TTC à 6 360 € TTC,

- la base subventionnable de l'aide de 700 € attribués à l'IFPC, pour la même étude, est ramenée à 2 400 € TTC au lieu de 2 710 € TTC ;

- le montant de l'aide attribuée à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour son étude sur l'optimisation des itinéraires techniques de production 2010, est fixé à 3 900 € au lieu de 3 675 €,

- le montant d'aide attribué à l'IFPC, pour la même étude, est fixé à 2 295 € au lieu de 2 520 €, les dépenses subventionnables de chaque maître d'ouvrage pour les actions 121-6 et 121-7, demeurant inchangées ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Arvalis-Institut du Végétal, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Interprofession des Appellations d'Origine Cidricoles, l'Institut Français des Productions Cidricoles et l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Institut Français des Productions Cidricoles et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention jointe en annexe 3,

- avec l'Interprofession des Appellations Cidricoles, l'avenant n°1 à la convention n°2009-AGRI-112, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-836

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant total de 29 817,37 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre des enveloppes précédemment accordées à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal pour l'Environnement, au titre de l'année 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-837

sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER – fonctionnement - investissement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER « Cheval CPER » de 1 960 000 € votée en 2008, un montant de 12 000 € au titre du dossier CP5D4210SF « Cheval AE »,

- sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 719 000 € votée en 2010, un montant de 256 950 € ventilé comme suit :

- . 19 000 € au titre du dossier « manifestations, soutiens, animations AE »,
 - . 237 950 € au titre du dossier « innovation et recherche AE » ;

- sur l'APSUB « Filière équine hors CPER » de 350 000 € votée en 2010, un montant de 91 738 € au titre du dossier 10DAPCHEVI « filière équine AP » ;

- sur l'APMO « Plateforme innovation Filière Equine » de 2 000 000 € votée en 2010, un montant de 58 782 € au titre du dossier 10DAPEQUPL « plateforme d'innovation filière équine AP » ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 12 000 € à l'Association des Eleveurs Normands pour la réalisation de son nouveau site internet et sa mise en ligne, sur la base d'une dépense éligible de 15 000 € HT,

- 5 000 € à l'association « Trait Normand » pour l'organisation de concours d'utilisation et Société Hippique Française et organisation de la finale de Lisieux, sur la base d'une dépense éligible de 10 490 € TTC,

- 14 000 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie pour sa participation au salon du cheval 2010, sur la base d'une dépense éligible de 36 194 € TTC,

- 58 020 € à HP Diffusion pour sa participation au projet Equicombustion, sur la base d'une dépense éligible de 193 436 € HT,

- 179 930 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour sa participation au projet « Saddle in Motion » sur la base d'une dépense éligible de 179 930 € HT,

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 91 738 € de subventions à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint à l'annexe 5, selon les dépenses éligibles, taux d'aide – plafond, indiqués dans le tableau ;

- 58 782 € maximum à Monsieur Jean-Claude CHILZT pour la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la parcelle ZI23 (chemin d'accès, plateforme, drainage, assainissement) dans le cadre de l'échange de terrain au bénéfice de la Région, taux d'aide 100 %, sur la base d'une dépense éligible de 58 782 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour les projets présentés par l'Association des Eleveurs Normands pour la réalisation de son nouveau site internet et sa mise en ligne, par l'association « Trait Normand » pour l'organisation de concours d'utilisation et de la Société Hippique Française et l'organisation de la finale de Lisieux, par le Comité Régional d'Equitation de Normandie pour sa participation au salon du cheval 2010 ;

- de prévoir pour les dossiers présentés en annexe 5, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,

- ces acomptes, ainsi que le solde seront versés sur présentations des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver l'appel à projets 2011 « Actions en faveur de développement économique de la filière équine », joint en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Trait Normand, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'association des Eleveurs Normands, la convention jointe en annexe 2,

- avec le Comité régional d'Equitation de Normandie, la convention jointe en annexe 3,

- avec M. Jean-Claude CHILTZ, la convention jointe en annexe 6,

- avec HP DIFFUSION, la convention jointe en annexe 7,

- avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, la convention jointe en annexe 8,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-838

**sur l'agriculture : appui aux filières CPER : filières animales –
investissement - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008 un montant global de 5 363,52 € au titre du dossier « CP5D4220SI appui aux filières AP », au titre du dossier « l'Elevage bovin-ovin AP »,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des filières bovine et ovine, une subvention de 5 363,52 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers de petits investissements d'amélioration en élevage :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1,

- des acomptes (pour les investissements) pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SCA Normandie Lapin, l'avenant n°1 à la convention n°2010-AGRI-83, joint à l'annexe 2,

- avec CUNINORMANDIE, l'avenant n°2 à la convention n°2009-AGRI-88, joint à l'annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-839

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation
fermière CPER – Investissement**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 248 188,65 € dans le cadre de l'enveloppe de 500 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2010 ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 248 188,65 €, sur la dotation qui lui a été attribuée,

- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide maximum de 20 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver l'appel à candidatures 2011 (1^{er}) pour le soutien aux investissements de transformations à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER), joint en annexe 2;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-840

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER et HCPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'AECPER de 3 412 000 € votée en 2008, un montant global de 12 750 €, au titre du dossier « CP5D4230SF Politiques de Qualité AE », ventilé comme suit :

- 8 000 € pour l'agriculture biologique AE,
- 4 750 € pour les autres signes de qualité AE ;

→ sur l'AESUB « qualité hors CPER » de 460 000 € votée en 2010, un montant global de 23 150 €, au titre du dossier « 10DAEQUAVF Qualité AE », sous-dossier « qualité AE » ;

- d'annuler la subvention de 137 600 € attribuée sur le chapitre 939 du Budget de la Région à l'IRQUA Normandie, par délibération n°10-561 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 000 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique Basse-Normandie, pour son action de constitution d'un groupement de producteurs de légumes AB, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 9 005 € TTC,

- 163 000 € (91 066 € sur la ligne Qualité CPER et 71 934 € sur la ligne HCPER) à l'IRQUA Normandie, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 177 000 € TTC pour son programme annuel d'appui technique aux démarches de reconnaissance sous SIQO,

- 170 000 € à l'Agence de Service et de Paiement, pour la prise en charge des aides régionales à la conversion en agriculture biologique pour l'année 2010 ;

- 169 348,27 € répartis entre 13 bénéficiaires, conformément aux montants indiqués dans le tableau figurant en annexe 7, dans le cadre de l'enveloppe accordée à l'ASP, pour l'aide régionale à la conversion à l'agriculture biologique engagée en 2010,

- 2 500 € à l'association La Normandie à la Table des Chefs, pour son programme de promotion 2010, sur la base d'un montant de dépenses éligibles de 4 500 € TTC,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

*** pour le dossier du Groupement Régional d'Agriculture Biologique Basse-Normandie (GRAB) :**

- le montant total au moment du solde de la convention en cours n°2010-AGRI-64, sur présentation du bilan technique et financier de cette action, conformément à l'annexe 1,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

*** pour le dossier de l'IRQUA Normandie :**

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans les conventions respectives jointes en annexe,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

*** pour le dossier de l'association La Normande à la Table des Chefs :**

- le montant total sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans la convention jointe en annexe 8,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour les dossiers du GRAB, de l'IRQUA Normandie et de l'association La Normande à la Table des Chefs ;

• de modifier :

- la délibération n°10-560 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 afin de remplacer l'annexe 1 jointe à cette délibération par l'annexe 10 de la présente délibération,

- la convention n°2010-AGRI-64 selon le projet d'avenant joint en annexe 1 ;

• d'approuver :

- le lancement de l'appel à candidatures pour la mise en œuvre de la politique régionale dans le cadre du CPER Politique Qualité et Valorisation des produits de l'année 2011, conformément aux annexes 5 et 6,

- le lancement de l'appel à candidatures pour le soutien aux actions de promotion de produits alimentaires sous signes officiels de qualité (mesure 133 du FEADER), conformément aux annexes 2,3 et 4 ;

• d'autoriser le Président à signer avec :

- le Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie, l'avenant n° 1 à la convention n°2010-AGRI-64, jointe en annexe 1,

- l'association la Normande à la Table des Chefs, la convention jointe en annexe 8,

- l'IRQUA Normandie, la convention jointe en annexe 9,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-841

sur l'agriculture - études, prospective et actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Laurent SODINI, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 460 000 € votée pour 2010, un montant global de 117 260 € au titre du dossier 10DAEETUPF AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles », ventilé comme suit :

- 90 760 € pour les études et prospective AE
- 26 500 € pour les aides aux foires et manifestations AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la réalisation de l'étude « coûts de production – boîte à outils » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 57 450 € TTC,

- 19 390 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la réalisation de l'étude « Impact environnemental et climatique de l'élevage en Basse-Normandie : émissions de gaz à effet de serre (GES), biodiversité et qualité de l'eau » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 41 900 € TTC,

- 1 740 € à la Chambre départementale d'agriculture du Calvados pour la réalisation de l'étude « Impact environnemental et climatique de l'élevage en Basse-Normandie : émissions de gaz à effet de serre (GES), biodiversité et qualité de l'eau » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 6 000 € TTC,

- 1 740 € à la Chambre départementale d'agriculture de la Manche pour la réalisation de l'étude « Impact environnemental et climatique de l'élevage en Basse-Normandie : émissions de gaz à effet de serre (GES), biodiversité et qualité de l'eau » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 6 000 € TTC,

- 1 740 € à la Chambre départementale d'agriculture de l'Orne pour la réalisation de l'étude « Impact environnemental et climatique de l'élevage en Basse-Normandie : émissions de gaz à effet de serre (GES), biodiversité et qualité de l'eau » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 6 000 € TTC,

- 46 150 € à l'Institut de l'Elevage pour la réalisation de l'étude « Impact environnemental et climatique de l'élevage en Basse-Normandie : émissions de gaz à effet de serre (GES), biodiversité et qualité de l'eau » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 113 250 € TTC,

- 10 000 € à la Chambre départementale d'agriculture de l'Orne pour les Prairiales du Pin 2011, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 137 000 € TTC,

- 12 500 € à l'association Normande 61 pour la manifestation régionale autour de la race normande 2011, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 67 000 € TTC,

- 4 000 € à la ville de Saint-James, pour l'édition 2010 de la Foire Saint-Macé, sur une base d'une dépense prévisionnelle éligible de 32 800 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - une avance de 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,
 - le solde sur présentation d'un bilan technique et financier de l'action,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers déposés :
 - par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la réalisation de l'étude « coûts de production – boîte à outils »
 - par la Ville de Saint-James, pour l'édition 2010 de la foire Saint-Macé ;

- de modifier la délibération n°10-459 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 ainsi que son annexe (cf annexe 7) comme suit :
 - la subvention de 20 000 € accordée à l'Association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison est basée sur une dépense subventionnable de 120 600 € HT au lieu de 133 500 € ;

- d'autoriser le Président à signer avec :
 - la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention jointe en annexe 1,
 - l'Institut de l'Elevage, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, la convention jointe en annexe 2,
 - la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, la convention jointe en annexe 3,
 - l'association « Normande 61 », la convention jointe en annexe 4,
 - la Mairie de Saint-James, la convention jointe en annexe 5,
 - la FRCIVAM Basse-Normandie, l'avenant n°1 à la convention n°2007-AGRI-38, joint en annexe 6,
 - l'association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison, la convention jointe en annexe 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-842

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche - investissements

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Filière Pêche HCPER » de 220 000 € votée en 2010, un montant de 7 040,80 € au titre du dossier 10PFLOTHCP « Filières pêche » - sous dossier « Actions en faveur de la flottille de pêche AP »,

- sur l'APSUB « Equipement des ports de pêche et stations marines » de 500 000 € votée en 2010, un montant de 171 975 €, au titre du dossier 10PEQPORT « Equipement des ports de pêche et stations marines AP » ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

→ au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté par délibération n°08-625 de la Commission Permanente du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- 2 264,63 € à Monsieur Philippe MILLINER – Navire «VILOU», soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 45 292,61 € HT.

- 3 582,92 € à Monsieur Fabrice LANGIN – Navire «FABRAL», soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 47 772,29 € HT.

- 1 193,25 € à Monsieur Christophe ANQUETIL – Navire «OCEANO NOX», soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 15 910,00 € HT.

** sur le chapitre 908 du Budget de la Région,*

→ au titre de l'équipement des ports de pêche et des stations marines, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 24 avril 2009 sous le n°09-301, les subventions suivantes :

- 26 993,25 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 193 225 € HT pour les investissements liés à l'équipement de la halle à marée de Granville.

- 74 595 € à la Mairie de Saint-Vaast-la-Hougue soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 497 300 € HT pour les investissements liés au centre logistique de débarque de Saint-Vaast-la-Hougue.

- 48 959,40 € à la Mairie de Barneville-Carteret soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 326 396 € HT pour les investissements liés au centre logistique de débarque de Barneville-Carteret.

- 21 427,35 € pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 142 849 € HT pour les investissements liés au port de pêche de Port-en-Bessin.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers d'équipement des ports de pêche et stations marines ainsi que pour le dossier de Mr Fabrice LANGIN - navire « FABRAL » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département de la Manche, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin et la Coopérative d'Armement des pêcheurs artisans de la Manche (CAPAM), l'avenant n°1 joint en annexe 1,

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, la convention jointe en annexe 2,

- avec la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, la convention jointe en annexe 3,

- avec la mairie de Barneville-Carteret, la convention jointe en annexe 4,

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, la convention jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-843

sur la pêche et cultures marines : filière cultures marines HCPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Sonia de la PRÔVOTÉ, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Filière Cultures Marines HCPER de 210 000 €, votée en 2010, un montant de 208 628 €, ventilé comme suit :

- 98 628 € au titre du dossier « 10PROSETCO Filière Cultures Marines – Prospective, études et Coopération AE »,

- 110 000 € au titre du dossier « 10PQVPROC M Filière Cultures Marines – Promotion, qualité et valorisation des produits des cultures marines AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939, les subventions suivantes :

- 98 628 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 251 642,21 € TTC pour la réalisation de son projet de recherche GIGAVIR : « recherches sur les mécanismes de résistance de l'huître creuse *Crassostrea gigas* à l'infection par l'herpès-virus Os-HV1 » ;

- 110 000 € au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie/Mer du Nord, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 364 389 € TTC pour son programme de valorisation et de promotion 2010.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans la convention jointe en annexe,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour le dossier du Comité Régional de la Conchyliculture Normandie/Mer du Nord ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie/Mer du Nord, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-844

sur la pêche et les cultures marines – filière cultures marines HCPER - investissement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Sonia de la PRÔVOTÉ, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Filière Cultures Marines Hors CPER de 320 000 €, votée en 2010, un montant de 15 100 €, au titre du dossier « 10PILOTECM Filière Cultures Marines HCPER », sous-dossier « Investissements en faveur de projets pilotes AP » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des Investissements en faveur de projets pilotes, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière par délibération du 24 juin 2010 sous le n°10-54, la subvention suivante :

- 15 100 € à La Belle Fermanvillaise, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 34 000 € TTC pour le projet « La mytiliculture sur filières petit fond dans le Nord Cotentin » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

La mise en paiement de la somme due sera effectuée par un ou plusieurs versements successifs au titre du paiement d'acomptes, le cas échéant, et du solde, sur présentation :

- d'un imprimé de demande de versement (en deux exemplaires),

- d'un état récapitulatif des dépenses qui devra reprendre poste par poste et facture par facture l'ensemble des dépenses réalisées. La date des factures et des paiements correspondants devra être clairement indiquée,

- d'une copie des factures certifiées acquittées par les fournisseurs : ceux-ci devront préciser la date de règlement et le mode de paiement utilisé, et apposer leur cachet et leur signature à côté de la mention « facture certifiée acquittée »,

- si les factures présentées ne sont pas certifiées acquittées par le fournisseur, l'état récapitulatif des dépenses doit être certifié par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable du bénéficiaire. Si le bénéficiaire n'est doté ni d'un commissaire aux comptes, ni d'un expert comptable, les factures présentées non acquittées doivent être accompagnées d'une copie du relevé bancaire ou postal correspondant au paiement de cette facture.

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Belle Fermanvillaise, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-845

sur la pêche et les cultures marines – ressources et milieu HCPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Sonia de la PRÔVOTÉ, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Ressources et Milieu Hors CPER de 419 000 €, votée en 2010, un montant de 65 300 € au titre du dossier « 10PETURECH Ressources et Milieu HCPER – Etudes et recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 45 300 € à INTECHMER (Institut National des sciences et Techniques de la Mer), ventilé comme suit :

- -12 000 €, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 83 000 € TTC pour le projet « Modélisation de l'impact d'un élevage de salmonidés dans les conditions hydrodynamiques caractéristiques du Nord Cotentin » conformément à l'annexe 1,
- -17 600 €, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 48 600 € TTC pour le projet « Variabilité spatiale des populations de crépidules dans le Nord Cotentin », conformément à l'annexe 2,
- 7 700 €, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 51 666 € TTC pour le projet «Caractérisation comportementale de larves et de juvéniles de poissons en vue de repeuplement ou d'élevage. Une contribution à la gestion durable des stocks de poissons marins et au développement local de la pisciculture marine », conformément à l'annexe 3,
- 8 000 €, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 32 000 € TTC pour le projet « des bactéries pour piéger des métaux lourds », conformément à l'annexe 4,

- 20 000 € à l'Université de Caen (laboratoire de l'ERPCB), sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 93 561,88 € TTC pour le projet SPONTOX, conformément à l'annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut National des Sciences et techniques de la Mer (INTECHMER), les conventions jointes aux annexes 1, 2, 3 et 4,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-846

**sur la désignation des membres du Conseil Régional auprès d'organismes extérieurs :
Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Régional des Arts du Cirque**

Réunion du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

Réunie le vendredi 19 novembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, François DUFOUR, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Annie ANNE, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

Yanic SOUBIEN, Marie-Jeanne GOBERT, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Mickaël MARIE, Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, Sonia de la PRÔVOTÉ, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Mme Angela LAURIER, contorsionniste et comédienne, pour représenter le Conseil Régional, en tant que personnalité qualifiée, au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Régional des Arts du Cirque ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR